

Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud

Arrest-Boismont-Brutelles-Cayeux-Sur-Mer-Estréboeuf-Franleu-Lanchères-Mons-Boubert-Pendé-Saigneville-Saint-Blimont-Saint-Valery-Sur-Somme-Vaudricourt

Réunion du 19 mai 2014

Le dix-neuf mai deux mille quatorze, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en la Mairie de Saint-Valery-sur-Somme sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Maire de Saint-Valery-sur-Somme.

Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de Mme DELTOMB, excusée et de M. Didier GONDOIS, excusé.

La séance étant ouverte.

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire en date du 14 avril est adopté à l'unanimité.

Délégations aux Vice-Présidents

Le Président présente à l'assemblée les délégations aux Vice-Présidents :

Monsieur Jean-Paul LECOMTE, 1^{er} Vice-Président, est délégué pour traiter l'ensemble des affaires intercommunales concernant :

- Les actions en faveur du développement touristique
- Les problématiques de mobilité

Monsieur Jean-Marie MACHAT, 2^{ème} Vice-Président, est délégué pour traiter l'ensemble des affaires intercommunales concernant :

- Les bâtiments intercommunaux
- La voirie
- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Monsieur Bernard DUCROCQ, 3^{ème} Vice-Président, est délégué pour traiter l'ensemble des affaires intercommunales concernant :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères
- Le tri sélectif
- Les déchetteries

Monsieur Emmanuel DELAHAYE, 4^{ème} Vice-Président, est délégué pour traiter l'ensemble des affaires intercommunales concernant :

- Le développement économique et commercial
- L'emploi
- Le logement
- L'école de musique
- Le développement culturel

Monsieur Dominique HENOCQUE, 5^{ème} Vice-Président, est délégué pour traiter l'ensemble des affaires intercommunales concernant :

- Les compétences scolaires et périscolaires,
- L'aménagement du temps périscolaire : Cantine, garderie, études surveillées

- La compétence « jeunesse » : Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Centre d'Animations Jeunesse
- Le Relais d'Assistants Maternelles

Création des commissions

Le Président informe de la création de 5 commissions animées par les vice-présidents : chaque commission peut avoir 13 membres dont le vice-président en charge de son animation soit un « conseiller communautaire » par commune.

Le Président propose que chaque commune transmette au bureau de la Communauté de Communes les choix de participation des conseillers communautaires. Il est précisé que seuls les élus de la Communauté de Communes peuvent siéger au sein de ces instances.

Budget primitif 2014 de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud et délibérations s'y rapportant

Section de fonctionnement – Dépenses

Charges à caractère général

- Les sacs spécifiques aux ramassages des ordures ménagères et du tri sélectif sont inscrits dans l'article « fournitures de petits équipements »- article 60632 : 140 000 €.
- Intégration des prestations de services liées aux activités périscolaires + transport + entrées (110 000 €).
- Voirie : couches de surface : 200 000 €.
- Prime d'assurances : 50 000 €.
- Taxes foncières : 25 000 € montant estimés pour la nouvelle gendarmerie et l'ancienne gendarmerie.

Charges de personnel

- personnel titulaire : marge pour recruter une personne pour l'instruction des documents d'urbanisme pour le compte des communes.
- inscription de 300 000 € pour les personnels non titulaires prévus dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.
- Participation de la collectivité à la mutuelle des agents (compte 6478) : c'était une demande du Comité Technique Paritaire du 20 décembre 2013 pour que la collectivité participe au maintien de salaire à hauteur de 25% comme pour la commune de Cayeux-sur-Mer.

Atténuation de produits

- Reversement de fiscalité de la Communauté de Communes aux communes de Saint-Blimont et de Vaudricourt sur la base des transferts 2006 des dépenses « écoles », SDAU, compensation 2005 liée au passage en TPU et voirie, du SDIS et la cotisation au syndicat pour le gymnase du lycée en 2011 + les enveloppes voirie déduites. Soit un montant de 4392 € inscrits.
- Prélèvement de la Garantie Individuelle de ressources (GIR) sur nos recettes fiscales soit 1 424 000 €. Cette somme est prélevée par l'Etat sur nos recettes fiscales suite à la suppression de la taxe professionnelle et à l'attribution des fiscalités auparavant prélevées par le Conseil Général de la Somme.

Autres charges de gestion courante

- Indemnités des élus : montant inscrit pour 1 président (48,75% de l'indice 1015) et 5 vice-Présidents (20,63% de l'indice 1015).
- Inscription cotisations SDIS 2014 : 315 000 €
- Inscription cotisation syndicat intercommunal pour la gestion du gymnase du Lycée du Vimeu : 14 000 €.
- Autres contributions obligatoires dont intégration de la seconde participation aux travaux de « Somme Numérique » pour effacer les zones blanches de notre territoire.
- Participation au Département : participation de la Communauté de Communes pour les travaux d'extension du collège
- Inscription de la participation au projet de la recyclerie pour la première année : 19 000 €
- « subvention de fonctionnement aux associations et autres » compte 6574 : subventions aux associations (subvention au syndicat CGT de 400 € + subvention à la Troupe SOLILES compte tenu de leur nouvelle proposition (12000 €) + actuellement les aides pour le collège qui existent depuis le début, la Transbaie, les fêtes Guillaume, l'association de tir + particuliers dans le cadre « d'habiter mieux »).

Charges financières

- Remboursement des intérêts des emprunts : 2 emprunts en voirie (Estréboeuf et Mons-Boubert) et 2 emprunts pour la construction de la gendarmerie (3 500 000 €) soit une inscription de 168 000 €
- ICNE : inscription de 1000 € (en fait les ICNE de 2013 sont à réintroduire sur 2014 donc recettes qui vient en différence aux ICNE 2014 : donc inscription pour couvrir la différence entre 2013 et 2014)
- Autres charges financières : 3000 € au cas où il y aurait besoin d'une ligne de trésorerie

Charges exceptionnelles

- Bourses et prix : aide pour l'achat de fournitures scolaires des collégiens non scolarisés au Collège de la Baie de Somme à Saint-Valery-sur-Somme et les visites guidées : inscription de 5000 €
- Titres annulés : 500 €

Virement à la section d'investissement

Afin d'équilibrer la section investissement : 2 766 827 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

- Amortissements : 641 200 € (cette somme se retrouve en recettes d'investissement)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 10 378 719 €

Section de fonctionnement – Recettes

Atténuation de charges

- Remboursement maladie, emploi-aidé

Produits des services, du domaine et ventes diverses

- Redevance spéciale d'enlèvement des ordures : collecte chez les commerçants : 153 € la tonne
- Redevance et droits des services à caractère culturel : recettes liées à l'école de musique et petites scènes
- Redevance à caractère de loisirs : participation des parents à l'ALSH : 50 000 €
- Redevance et droits des services à caractère social : portage de repas et Transport à la Demande
- Redevance et droits des services périscolaires : cantine et garderie
- Autres produits : recettes liées au tourisme : 60 000 €

Impôts et taxes

- La Taxe d'habitation est fixée à 13,12% soit une recette fiscale de 2 103 923 € (1 978 102 € en 2013) (compte 73111)
La Taxe foncière non bâti est fixée à 1,98% soit une recette fiscale de 23 621 € (23 344 € en 2013) (compte 73111) : **Soit un total au compte 7311 de 2 127 544 €**
- Produit de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) : 350 182 € (343 079 € en 2013) (compte 73112)
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 97 081 € (74 987 € en 2013) (compte 73113)
- Produit global des IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) : 21 599 € (18 344 € en 2013) (compte 73114)
- Attribution de compensation des communes à la CC : inscription de 2 360 100 € (somme intégrant le passage en TPU de 2005, les transferts écoles de 2005, du SDAU, du SDIS 2011 et du SI gymnase lycée du Vimeu 2011) avec compensation voirie et taxe de séjour (montant 2013)
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 8%, soit un produit attendu de 875 010 € (en 2013 : 855 329 €).

Dotations, subventions et participations

- Dotation forfaitaire : 1 156 676 € (en 2013 : 1 235 756 €)
- Diverses participations Région, Département, Commune (Quesnoy pour le collège), CAF
- Contribution Economique territoriale (CET) : 618 074 €
- Produit taxe additionnelle FNB : 17 161 € (15 149 € en 2013) (74835)
- DETR : 50 000 €
- Autres attributions de péréquation et de compensation : nouvelle recette du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 278 060 € (en 2013 : 183 775 €)
- Autres attributions et participations : ADELPHE, ADEME

Autres produits de gestion courante

- Location gendarmerie (220 000 €) et réseau gérontologique qui utilise des bureaux à l'étage du siège de la Communauté de Communes.
- Recettes déchetterie, vente produits à valoriser

Opérations d'ordre de transfert entre sections

- Amortissement des subventions investissement : 66 800 € (cette somme se retrouve en dépense d'investissement)

Résultats de fonctionnement reporté

- Inscription du résultat de fonctionnement reporté : 1 156 332 € (002) suite au vote du compte administratif 2013

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 10 378 719 €

- Section investissement

Dépenses

- Inscription des restes à réaliser : 3 339 224 €
- Inscription de la totalité de l'enveloppe voirie 2014 qui pourrait être sollicitée par les communes à n'importe quel moment : soit 2 490 001 € + 1 769 050 € = 4 259 051 € (somme intégrant la bonification « voirie » de 20% par enveloppes transférées.
- Complément pour matériel informatique, mobilier, instruments de musique, TBI écoles, vitrine,...: inscription de 170 000 € au total.
- Emprunts : 170 000 €
- Inscription de conteneurs enterrés : 300 000 €
- Déficit reporté 2013 : 880 783 €
- Achat véhicules électriques : 300 000 €
- Inscription logiciel Urbanisme : pour l'instruction des documents d'urbanisme (PC-DT)
- DMO : St Valery : cimetières + eau et assainissement rue du comte Robert et rue de l'Echoux et à Saigneville : espaces verts, maçonnerie mur... : 300 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 7 714 974 €

Recettes

- Inscription excédent de fonctionnement capitalisé : 2 994 937 €
- Virement de la section de fonctionnement : 2 766 827 €
- Inscription des RAR recettes
- Amortissements : 641 200 €
- Ajustement en diminution de l'emprunt avec le reste de la somme transférée de la section de fonctionnement. Soit encore un emprunt de 367 067 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 7 714 974 €

❖ Compensation des communes

La mise en place au 1^{er} janvier 2006 de la Taxe Professionnelle Unique décidée par le conseil communautaire du 14 décembre 2005, et les nouveaux transferts de compétences actés ce jour par le conseil communautaire sont traduits par la mise en place d'une attribution de compensation calculée de la façon suivante :

Attribution de compensation = produit communal de TP 2005+compensation part salaire 2005+compensation part recettes 2005- produit fiscalité additionnelle (TH, FB et FNB) perçue en 2005 par la Communauté de Communes sur le territoire de chacune des communes + charges transférées en 2006 (vie scolaire+participation SDAU) + charges voirie + contributions SDIS 2011 et frais de fonctionnement du gymnase du lycée du Vimeu 2011.

Il résulte de ces modalités :

- des attributions positives : versement de la Communauté de Communes vers deux communes membres
- des attributions négatives : versement des communes membres vers la Communauté de Communes

Commune	Compensation 2014
Arrest	44 370
Boismont	75 530
Brutelles	36 674
Cayeux-sur-Mer	559 242
Estréboeuf	22 568
Franleu	87 151
Lanchères	248 983
Mons Boubert	149 500
Pendé	253 280
Saigneville	109 197
Saint Blimont	- 4 368
Saint Valery sur Somme	751 584
Vaudricourt	-24

Le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte de fixer de nouvelles attributions de compensation à partir du 1^{er} janvier 2014
- inscrit en recettes de fonctionnement du Budget primitif 2014, une somme de 2 336 081 euros (compte 7321)
- inscrit en dépenses de fonctionnement du Budget primitif 2014, une somme de 4 392 euros (compte 739118)

❖ Prélèvement sur la Taxe de séjour perçue par les communes.

La Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud a depuis le 30 novembre 2011 la compétence en matière de développement touristique. Les communes du territoire perçoivent toutes la Taxe de séjour par le biais du Syndicat mixte Baie de Somme – Grand littoral pour Boismont, Cayeux-sur-Mer, Estréboeuf, Lanchères, Pendé, Saigneville, Saint-Valery-sur-Somme et en direct pour les communes d'Arrest, de Brutelles, de Franleu, de Mons-Boubert, de Saint-Blimont et de Vaudricourt. A ce titre le Président propose de reconduire la participation des communes pour le fonctionnement de la compétence « tourisme », soit un prélèvement de 10% sur la recette de la taxe de séjour 2013 reçue par les communes gérées par le Syndicat mixte et 25,5% pour les 6 autres communes.

Les participations proposées sont les suivantes :

COMMUNE	Participation 2014
ARREST	389,38
BOISMONT	652,65
BRUTELLES	54,59
CAYEUX	7498,36
ESTREBOEUF	2929,56
FRANLEU	353,43
LANCHERES	744,79

MONS-BOUBERT	455,71
PENDE	1329,10
SAIGNEVILLE	594,47
ST VALERY	8808,95
VAUDRICOURT	150,82

Le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte de fixer les participations des communes à la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud en matière de tourisme comme présentées ci-dessus,
Le montant de la participation de la commune de Saint-Blimont sera vu ultérieurement.

- ❖ Le Président propose de valider les taux calculés par les services fiscaux pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur le non bâti suite à la suppression de la Taxe Professionnelle Unique.

Le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe à 23,40 % le taux de la Cotisation Foncière des entreprises, soit une recette fiscale attendue de 488 252 €
- Fixe à 13,12 % le taux de la taxe d'habitation, soit une recette fiscale de 2 103 923 €
- Fixe à 1,98 % le taux de la taxe foncière sur le non bâti, soit une recette fiscale de 23 621 €

❖ TEOM

A l'occasion du vote du Budget primitif 2014 de la Communauté de Communes, le Président propose de fixer le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 8% afin de couvrir dans son intégralité le service « environnement » qui doit légalement couvert par la TEOM.

Le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- accepte de fixer à 8% le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- inscrit en recettes de fonctionnement du Budget primitif 2014, une somme de 875 010 € euros (compte 7331)

❖ Redevance spéciale de collecte et de traitement des déchets non ménagers

Au regard du bilan 2013 du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, le Président propose de fixer la redevance spéciale de collecte des déchets issus des campings, des commerces, des établissements privés (CAT, IEM, industries, entreprises, résidences de vacances...), des établissements publics (hôpital, maisons de retraite, collège...) de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud à 153 €/la tonne collectée et traitée.

Le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe à 153 € la tonne collectée et traitée des déchets non ménagers

Budget annexe 2014 – ZAC de la Baie de Somme

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget annexe 2014 « ZAC de la Baie de Somme » :

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 310 045 €.
- la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 900 628 €.

Ce budget reprend les déficits de fonctionnement et d'investissement 2013. Il intègre également :

- les frais bancaires liés à l'emprunt : 8000 €
- les frais d'entretien des espaces verts
- inscription de dépenses en matière de taxes foncières
- inscription de la participation de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud pour le changement du transformateur électrique utile à l'ouverture de l'Espace Baie de Somme + groupe électrogène pour Mac Do
- inscription de 50% du reste à régler au département pour l'aménagement du carrefour de l'intersection avec la route de Ribeuville (gendarmerie).
- création d'une signalétique commerciale avec participation des commerçants
- le remboursement de l'emprunt en investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe 2014 de la « ZAC de la Baie de Somme » en recettes et en dépenses.

Budget annexe 2014 - SPANC

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget annexe 2014 « SPANC » :

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 93 964 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 100 000 € avec intégration des travaux d'assainissement non collectif chez les particuliers en dépenses et en recettes en section d'investissement pour 100 000 € (comptes 4581 et 4582).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe 2014 du « SPANC » en recettes et en dépenses.

Budget annexe 2014 – Pôle nautique

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget annexe 2014 « Pôle Nautique » :

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 10 000 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 550 000 €.

La section de fonctionnement reprend le déficit de fonctionnement 2013, intègre un loyer pour la location du bâtiment relais et de l'aire de carénage.

La section d'investissement reprend le déficit d'investissement 2013, intègre l'achat d'un porte-bateaux, intègre également le projet de stationnement de longue durée des bateaux le long du canal de la Somme, et le projet de laboratoire de transformation de produits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe 2014 du « Pôle Nautique » en recettes et en dépenses.

Budget annexe 2014 – Lotissement d'Arrest

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget annexe 2014 « Lotissement d'Arrest » :

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 450 000 €.

Intégration du déficit de fonctionnement 2013 soit 135 944 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe 2014 du « Lotissement d'Arrest » en recettes et en dépenses.

Budget annexe 2014 – Lotissement de Vaudricourt

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget annexe 2014 « Lotissement de Vaudricourt » :

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 700 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe 2014 du « Lotissement de Vaudricourt » en recettes et en dépenses.

Budget annexe 2014 – Lotissement du Soleil Levant

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget annexe 2014 « Lotissement du Soleil Levant » :

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 100 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe 2014 du « Lotissement de Soleil Levant » en recettes et en dépenses.

Renouvellement de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Communautaire désigne pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER :

- M. Jean-Marie MACHAT, M. Bernard DUCROCQ et M. Emmanuel DELAHAYE comme délégués titulaires,
- M. Dominique HENOCQUE, M. Jean-Paul LECOMTE, M. José MARQUE comme délégués suppléants

Syndicat mixte du Pays et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Baie de Somme : désignation des délégués

Le Conseil Communautaire désigne pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte du Pays et de préfiguration du Parc naturel de la Baie de Somme

- M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Emmanuel DELAHAYE et M. Dominique HENOCQUE en qualité de délégués titulaires,

- M. Jean GORRIEZ, M. Bernard DUCROCQ et M. Michel BOUTIN en qualité de délégués suppléants

Conseil de surveillance du Centre hospitalier intercommunal de la Baie de Somme : désignation d'un représentant

Par arrêté du 12 septembre 2013, l'ARS a prononcé la fusion des établissements publics de santé de Saint-Valery-sur-Somme et de Rue et créé un établissement public intercommunal de santé dénommé « Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme ». Un représentant de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud doit siéger au conseil de surveillance du nouvel établissement.

Le Conseil Communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, M. Stéphane HAUSSOULIER, représentant de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme (CHIBS).

Mission locale Picardie Maritime : désignation des délégués

Toutes les précisions lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne :

- Messieurs Emmanuel DELAHAYE et Stéphane HAUSSOULIER, délégués à la Mission Locale de la Picardie Maritime

Collège de la Baie de Somme : désignation d'un représentant

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Stéphane HAUSSOULIER comme représentant de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud au sein du Conseil d'Administration du Collège de la Baie de Somme à Saint-Valery-sur-Somme.

CNAS : désignation du délégué des élus

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Stéphane HAUSSOULIER comme représentant de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud au sein des instances du CNAS.

Questions et informations diverses

➤ Somme Numérique : désignation d'un représentant

Le Conseil Communautaire décide que M. Stéphane HAUSSOULIER représentera la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud au comité syndical de Somme Numérique.

➤ Le Président informe l'assemblée de l'application de la Réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014 dans les communes de la Baie de Somme Sud et des communes liées à des RPI du territoire. Le Président a proposé de regrouper les 3 heures de temps périscolaire sur une après-midi comme le permet le décret du 7 mai 2014 ajustant la réforme. M. HAUSSOULIER doit rencontrer les directeurs des établissements scolaires le 20 mai 2014 à 17h30 en mairie de Saint-Valery-sur-Somme et leur présenter le projet. Par la suite les conseils des écoles doivent valider le schéma d'organisation présenté par la collectivité avant le 6 juin 2014.

➤ La manifestation de « Champion en Pays de Somme » aura lieu cette année le 11 octobre 2014, le lieu est encore à définir.

➤ Le Président rappelle aux maires de l'assemblée que l'équipe pastorale de la paroisse St Pierre en Baie de Somme les a conviés à une réunion en mairie de Saint-Valery-sur-Somme le 11 juin prochain.

➤ M. DELAHAYE informe l'assemblée qu'il vient de rencontrer les professeurs de musique de l'école de musique intercommunale et il leur a proposé de réfléchir sur la mise en place d'actions pour marquer le centenaire de la Grande Guerre.

Le Président

